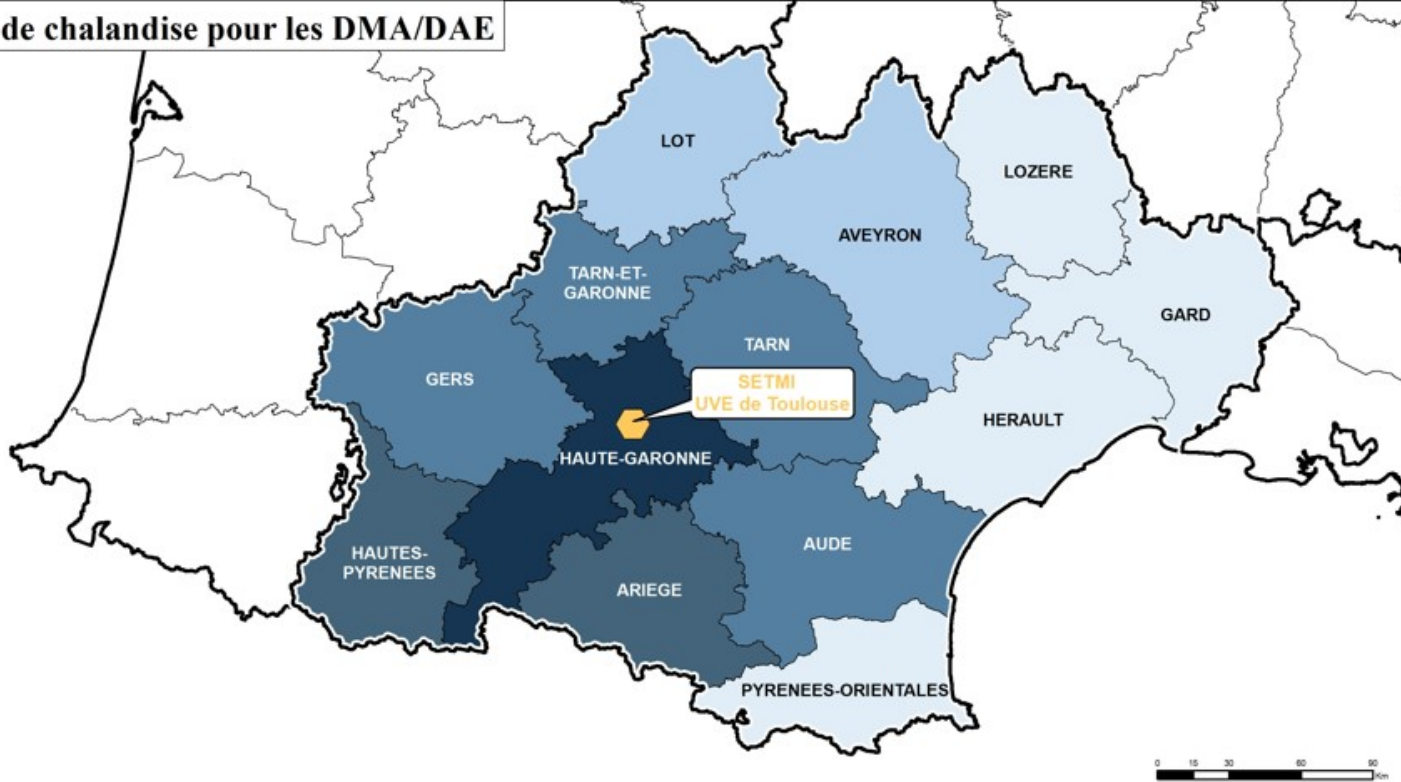


## Zone de chalandise pour les DMA/DAE



## ZONE DE CHALANDISE UVE DE TOULOUSE

Arrêté préfectoral du 07/08/2019

"L'usine traite les DMA provenant, par ordre de priorité :

- de la Haute-Garonne
- des départements limitrophes de la Haute-Garonne et en particulier des départements déficitaires en moyens de traitement (Ariège et Hautes-Pyrénées)
- de l'Aveyron et du Lot
- des autres départements de la région Occitanie uniquement en cas d'arrêt technique (panne, entretien programmé ou travaux) d'une installation d'incinération de la région. Dans ce dernier cas, l'exploitant est en mesure de justifier que des installations de traitement plus proches de l'installation arrêtée n'étaient pas en capacité de traiter les déchets.

Les DAE sont acceptés dans la limite des capacités de traitement disponibles après incinération des DMA.

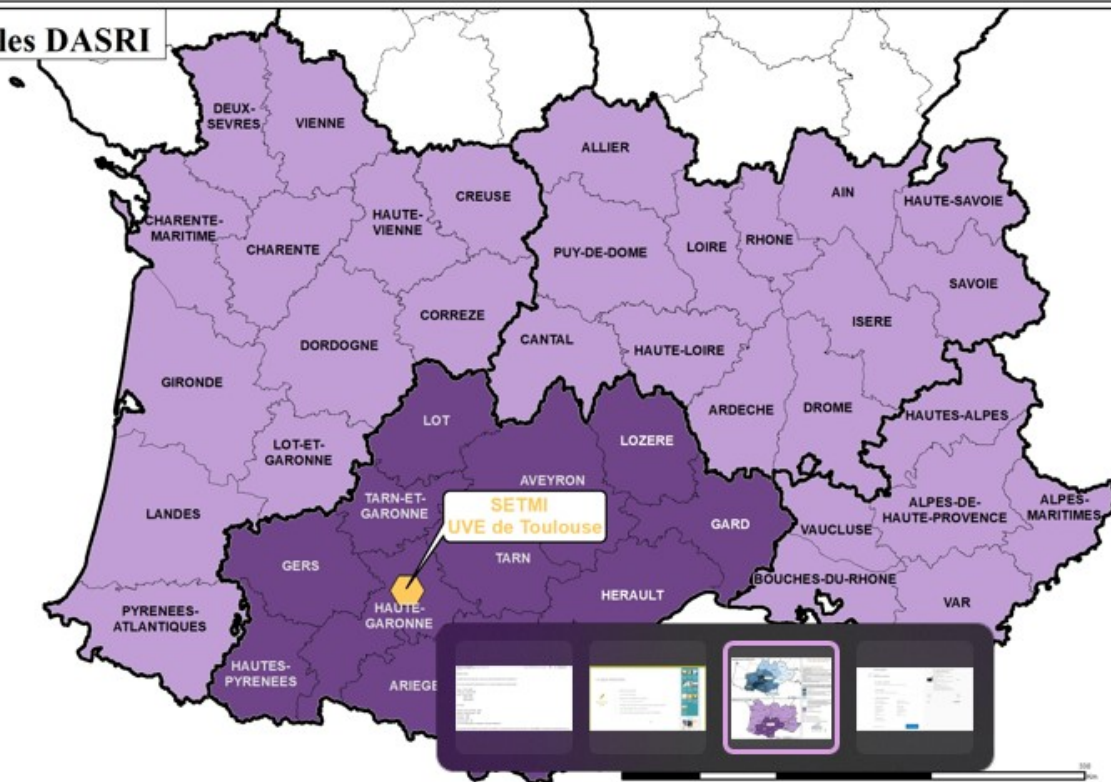
Les DAE sont traités avec le même ordre de priorité que les DMA.

Les DASRI proviennent des établissements de la région, et en situation exceptionnelle, des établissements des régions limitrophes."

**Zone de chalandise pour les DMA et les DAE, par ordre de priorité (en sachant que les DAE ne sont acceptés, dans la limite des capacités de traitement disponibles, qu'après traitement des DMA) :**

- Haute-Garonne
- Départements limitrophes à la Haute-Garonne déficitaires en moyens de traitement (Ariège et Hautes-Pyrénées)
- Autres départements limitrophes à la Haute-Garonne
- Aveyron et Lot
- Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales (uniquement en cas d'arrêt technique (panne, entretien programmé ou travaux) d'une installation d'incinération de la région et si aucune installation de traitement plus proche de l'installation arrêtée n'était en capacité de traiter les déchets)

## Zone de chalandise pour les DASRI



**Zone de chalandise pour les DASRI :**

- sans restriction
- en cas de situation exceptionnelle

Lexique :

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DAE : Déchets des Activités Economiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux



Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie

Sources : DREAL - ORDECO

